

Réunion extraordinaire du Comité d'Etablissement et des Délégués Syndicaux le 15 octobre 2009

Information Direction.

La Direction a pris la décision début septembre de nommer M. BOURRY comme responsable de la comptabilité de Garchizy. Toutefois, cette responsabilité a été effective à compter du 1^{er} octobre.

Départs volontaires

La Direction a annoncé que suite au courrier de l'Inspection du travail de la Nièvre, le processus des départs était interrompu car un délai d'interdiction de 45 jours doit être respecté.

Questions CGT :

Est-ce que M.r LESAGE et Mme DUBRESON rentrent dans le cadre des départs volontaires ?

Réponse Direction : « Non, ce sont des démissions. »

Il apparaît que le cabinet BPI informe les salariés que la demande de départs volontaires est supérieure à l'offre (125 départs).

Réponse Direction : « BPI annonce les dossiers traités. La Direction a reçu, à ce jour, 67 demandes de départs par lettre recommandée. »

Quelle sera la procédure concernant la rupture du contrat de travail et la signature du solde de tout compte ?

Réponse Direction : « Le salarié signera un document de rupture et au terme du préavis de 2 mois, il percevra son solde de tout compte. »

Nous demandons que le document de rupture mentionne, notamment, l'indemnité de licenciement et la prime incitative.

Réponse Direction : « Non, cela figurera sur le solde de tout compte. »

Nous demandons que le salarié puisse rencontrer la Direction afin d'avoir des renseignements complémentaires dès l'instant qu'il a reçu son courrier lui indiquant sa date de départ.

Réponse Direction : « Nous rencontrerons les salariés qui le souhaitent. »

Nous demandons le paiement des 2 congés d'ancienneté du 01/01/2010 (Dit CA sup) et nous attendons une réponse concernant les 3 jours de RTT 2010.

Réponse Direction : « Nous paierons ce qui doit être payé.»